

Square Habitat

Vous avez un projet de vente ou d'achat ?

17 Place de la république BP11

65400 ARGELES GAZOST

Tel. : 05.62.42.13.10

Email : argeles@squarehabitat.fr

Contactez votre conseiller en transaction immobilière :

✉ guillaume.champenois@squarehabitat.fr ☎ 06.72.29.47.32

✉ lucas.dupouy@squarehabitat.fr ☎ 06.87.56.14.22

Copropriété :	S012	CHALETs PYRENEES SOLEIL
N° Copropriétaire :	P012049	
N° de Lots	49	
Avances	Fonds Loi Alur	31,18
	Fonds de réserv	
Période : du 01/10/2019 au 31/12/2019		

LUZ SAINT SAUVEUR, le 05/09/2019

Page N° 1

Budget prévisionnel 3

APPEL DE FONDS

Période : du 01/10/2019 au 31/12/2019

	MONTANT A REPARTIR	PRORATA	NB DE TANTIEMES TOTAUX	INDIVID.	QUOTE-PART-TOTALE	QUOTE-PART-LOCATIF
Lot N° 49/155						
CHARGES COMMUNES GENERALES	10 026,25		10 000,00	67,00	67,18	26,14
CHARGES EDF	304,50		9 776,00	65,00	2,02	2,02
CHARGES FIXES	44,50		106,00	1,00	0,42	
Total Budget Lot N° 49/155	10 375,25				69,62	28,16

Dont TVA

8,44

Total Appel

69,62 €

RELEVÉ DE VOTRE COMPTE AU 01/10/2019

DATE	DESIGNATION OPERATION	CHARGES	REGLEMENTS	SOLDE
01/01/2019	Appel du 01/01/2019 au 31/03/2019	69,62		69,62
01/01/2019	Fonds Travaux Loi Alur	3,51		73,13
01/01/2019	A nouveau du 01/01/2019		66,31	6,82
01/04/2019	Fonds Travaux Loi Alur	7,01		13,83
01/04/2019	Appel du 01/04/2019 au 30/09/2019	139,24		153,07
01/04/2019	Votre règlement ESTEBENET Guy		153,07	
01/06/2019	DEMOUSSAGE TOITURE	31,96		31,96
01/06/2019	Réparation réseau egouts	10,84		42,80
03/06/2019	Votre règlement ESTEBENET Guy		42,80	
01/10/2019	Fonds Travaux Loi Alur	3,51		3,51
01/10/2019	Appel du 01/10/2019 au 31/12/2019	69,62		73,13

SQUARE HABITAT – PG IMMO, SAS à capital variable dont le siège social est sis Chemin de Devèzes – 64121 SERRES-CASTET, filiale de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel Pyrénées Gascogne, Immatriculée au RCS de PAU sous le n° 453 932 725, Représentée par M. Bertrand HARRY, titulaire de la carte professionnelle Transaction/Gestion/Syndic/Prestation Touristique n° CPI 6501 2015 000 002 521 délivrée par la CCI de Pau, Garantie et

RELEVÉ DE VOTRE COMPTE AU 01/10/2019

Report

DATE	DESIGNATION OPERATION	CHARGES	REGLEMENTS	SOLDE
		TOTAL	335,31	262,18

A régler à l'ordre de la copropriété CHALETS PYRENEES SOLEIL au 30/10/2019 **73,13 €**

IBAN de la copropriété : FR76 1690 6030 0387 0170 8958 556 BIC : AGRIFRPP869

Banque : Pyrénées Soleil

" Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifiant au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du troisième alinéa de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux. "

" A l'occasion de chaque appel de fonds qu'il adresse aux copropriétaires, le syndic rappelle les dispositions de l'alinéa précédent."